Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative au financement d'investissements informatiques généraux, pour un montant de 1'000'000 francs

Décision de l'Assemblée générale de l'ACG : 24 juin 2020

Dossier communiqué le : 26 juin 2020

Délai d'opposition (y compris suspension

du 01.07 au 31.08.2020 - cf. art. 13, al.1 LAC) : 12 octobre 2020

Délai de réception des résolutions à l'ACG : 19 octobre 2020

(= délai d'opposition + délai de transmission)

a) Investissements consacrés aux infrastructures et réseaux

Pour rappel, le réseau inter-administrations genevoises relie les 44 communes membres du SIACG. Ce dernier profite de moderniser et maintenir ce réseau optique lors des opportunités se présentant à lui, comme par exemple lors de travaux de génie civil permettant d'établir des liaisons redondantes.

Les deux salles blanches sont interconnectées sur ce réseau haut débit et il est du devoir du Groupement d'être proactif sur les besoins croissants des 44 administrations communales.

Il est précisé que pour 2021, les dépenses liées aux infrastructures et réseaux représenteront :

- 400'000 francs, d'une part, pour l'augmentation de la capacité de stockage et de traitement destinée à permettre l'absorption de l'augmentation exponentielle du volume des données traitées par les communes et, d'autre part, pour les éléments actifs et de sécurité de l'ensemble du réseau.
- 100'000 francs pour les interventions sur le réseau existant, nécessitées notamment par les chantiers sur le territoire cantonal.

b) Autres investissements

Les investissements concernant les applicatifs communaux 2021 du groupement intercommunal d'informatique sont budgétisés à 600'000 francs, dont 100'000 francs seront financés par le groupement.

Eu égard à l'importance, pour cette entité intercommunale réunissant 44 des 45 communes genevoises, de pouvoir continuer à répondre aux contraintes légales ainsi qu'aux besoins en fonctionnalités informatiques toujours plus nombreux des communes, il est proposé de continuer à les financer à hauteur de 500'000 francs par le Fonds intercommunal.

Au vu de ce qui précède, l'Assemblée générale, réunie le 24 juin 2020, a décidé de reconduire, pour 2021, la dépense d'investissements informatiques intercommunaux de 1'000'000 francs destinée à financer :

- les investissements concernant les infrastructures et les réseaux existants pour un montant de 500'000 francs ;
- les investissements pour les applicatifs communaux du groupement intercommunal d'informatique pour un montant de 500'000 francs.

ACG - 272-0620 Page 1 / 1